

Le dialecte migratoire : meurtrières dichotomies

Alain Morice

Université Paris Diderot, CNRS

Dans un pays comme la France, l'ainsi nommé « migrant », jadis « immigré » quand on allait le chercher pour ses qualités de travailleur corvéable, a toujours été plus ou moins vu comme porteur de risque : mais aujourd'hui plutôt plus que moins, et plus ennemi que danger. Toléré comme on tolère un mal — « on vous accepte parce qu'on a besoin de vous, tenez vous-le pour dit et n'en demandez pas davantage », lui faisait-on comprendre¹ —, il est désormais vu comme un mal : c'est la guerre². Le langage n'est évidemment pas celui-là, surtout au pays qui se targue d'avoir inventé la religion des Droits de l'homme : on parle de cet étranger comme d'un envahisseur, et tout un chacun aura pu remarquer l'invasion (si l'on ose dire) des métaphores aquatiques, de la plus apparemment neutre (les *flux migratoires*) aux plus chargées d'une signification affolée (*vague*, voire [*raz-de-marée*, *submersion*, *endiguer*])³. De même qu'on veut « maîtriser »

1. Cf. Andrea Rea (dir.), « Politiques d'immigration : criminalisation ou tolérance ? », *La pensée du midi*, 2003/2, n°10, pp. 111-125.

2. Migreurop, *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Syllepse, 2007.

3. Cf. Claire Rodier, Isabelle Saint-Saëns, « Interroger le vocabulaire », dans Migreurop, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, Armand Colin, 2017, pp. 36-37.

lesdits flux, on n'est plus au temps où l'on fustigeait les « barbares » et l'on surveille son langage mais, malgré tout, le « risque migratoire » est bien là⁴ : c'est une manière de faire passer la xénophobie en se posant en victime. Le danger peut aller loin, si l'on en croit le ministre de l'Intérieur, qui déclarait en avril 2018, dans un élan heideggérien : « Certaines régions sont en train de se déconstruire parce qu'elles sont submergées par les flux de demandeurs d'asile⁵ ».

Parallèlement, le cadre global dans lequel s'inscrivent les migrations contemporaines, celui des rapports entre nations, semble suivre un chemin lexical inverse, vers une édulcoration : qui parle encore aujourd'hui d'« impérialisme » ou de « néo-colonialisme » ? C'est aussi dépassé que lire Marx et Lénine : non, on a eu d'abord « développement inégal » (*pays développés vs pays sous-développés*, et une première atténuation pour ces derniers avec *en voie de développement*); puis divers avatars (*pays dominants vs pays dominés*, *pays riches vs pays pauvres*) pas toujours clairs ni symétriques (car quel est le contraire de *pays dépendant* ?); tout cela pour aboutir, dans une métonymie géographique aussi fade qu'approximative, à *relations Nord-Sud*, d'où se voit gommée toute allusion à une quelconque responsabilité, à une quelconque manifestation de pouvoir des uns et des autres.

Or il se trouve que ce sont les uns, c'est-à-dire — simplifions à notre tour — les pays dits du « Sud », qui apportent aux autres leurs « migrants ». L'étiquette ne s'acquiert que par le déplacement, ou même par la simple volonté de se déplacer : comme le mot « ressortissant » l'indique, l'habitant du pays A devient *migrant* en le quittant pour le pays B. Mais pas seulement, car le vocabulaire évolue : il l'est par le seul fait de lorgner vers l'au-dehors, dût-il ne jamais l'atteindre. C'est ainsi qu'est née dans les années 2000

4. Une première apparition de ces termes semble se trouver dans le rapport parlementaire dit Philibert-Sauvaigo fait au nom de la Commission d'enquête sur l'immigration clandestine et le séjour irrégulier d'étrangers en France, Assemblée nationale, avril 1996.

5. Gérard Collomb à l'Assemblée nationale, *Libération*, 4 avril 2018.

l'expression « lutte contre l'émigration illégale⁶ », de la volonté d'anticiper, pour s'y opposer, les velléités qu'aurait une personne de quitter le pays qui l'a vue naître ou celui dans lequel elle se trouve ; et c'est ainsi, par exemple, qu'au Niger tout individu qui est surpris par les autorités au nord d'une ligne Agadez-Dirkou, à presque 4 000 kilomètres des côtes italiennes *via* l'Algérie ou la Libye (qu'on appellera pays « de transit »), est, du fait d'une loi récente⁷, réputé coupable d'émigration irrégulière par sa seule présence dans cette zone désertique, avant même d'avoir accompli quelque voyage que ce soit dans cette direction⁸.

Nous proposerons ici quelques variations sur ces deux registres, celui visant les personnes et celui visant les pays, qui forment le paysage sémantique d'aujourd'hui, et qui tous deux apparaissent comme l'expression d'une omniprésente posture dominatrice. Ni *novlangue*, ni langue de bois, ni contrefaçon ni ensemble d'euphémismes mais un peu de tout cela à la fois, le parler migratoire a fini par s'imposer comme l'expression d'une vérité vraie qui, allant plus loin que les prédictions de George Orwell⁹ et simplifiant ce qui est complexe, banalisant l'inacceptable, endormant les esprits, substitue les mots au réel dont ils sont supposés rendre compte.

6. Cf. Claire Rodier, « “Émigration illégale”, une notion à bannir », *Libération*, 13 juin 2006. Les termes « émigration irrégulière » figurent dans l'intitulé de la loi marocaine n°02-03 du 11 novembre 2003, largement inspirée de la législation française, avec cette trouvaille conceptuelle.

7. République du Niger, loi n°2015-36 du 26 mai 2015 *relative au trafic illicite de migrants*. Sous le motif de « prévenir et combattre le trafic illicite de migrants ; protéger les droits du migrant objet de trafic illicite », cette loi ne s'applique qu'à la région d'Agadez et permet l'arrestation et la déportation de ces migrants (art. 30).

8. Cf. Florence Boyer, Pascaline Chappart, « Les frontières européennes au Niger », *Vacarme*, n°83, printemps 2018, pp. 92-98.

9. George Orwell, *1984 (Nineteen Eighty-Four)*, 1949 (traduction : Gallimard, 1972, coll. Folio).

Avec humanité et fermeté

Appliqué au contrôle des migrations, le thème de la main de fer sous le gant de velours n'est pas neuf en soi : il est dans l'héritage de la pure tradition catholique paternaliste. « Bienveillance et surveillance », telle était la devise sociale du Second Empire qui, dans le rapport du maître de forges à son ouvrier, associait la protection que le père doit à ses enfants à une implacable sévérité pouvant aller jusqu'au renvoi, s'il le fallait et dans l'intérêt de tous — y compris du renvoyé, devait comprendre cet ingrat. « Notre position, humanité et fermeté », disait en 2015 le ministre de l'Intérieur, après que plus de mille personnes eurent péri en mer pour avoir voulu gagner l'Europe¹⁰. « Humanité et fermeté », ont redit en 2018 les autorités du pays lors de la présentation au parlement du projet de loi « Asile et immigration », le énième du genre, un « texte totalement équilibré¹¹ » dont un des buts annoncés était de rendre la procédure d'asile encore plus sélective qu'elle ne l'était auparavant — ce qui n'est pas peu. Mais cette fois-là, dès 2017 le refrain s'était fait à deux voix : au nouveau ministre de l'Intérieur l'antienne de la fermeté, pour qui les exilés sont « enkystés » et doivent être traités comme un « abcès de fixation », et à son président celle de « la plus grande humanité », car l'accueil des réfugiés, « c'est notre tradition et notre honneur ¹²».

C'est sans doute vers la fin du siècle dernier qu'il faut situer ce slogan, quand a germé l'idée que l'élaboration d'une politique européenne commune (c'est-à-dire supposément identique pour tous les États membres) en la matière passait par l'incorporation de la question des demandeurs d'asile à celle des immigrants, faisant des premiers un simple sous-ensemble de ces derniers. Entré en application en 1999, le traité d'Amsterdam entérinait une tendance déjà bien installée à traiter, contre toutes les règles de bon sens et de bonne justice, les réfugiés comme des migrants, et à confier leur sort aux États souverains. La confusion entre asile et migration n'a pas

10. Bernard Cazeneuve, cité dans *Le Parisien*, 7 juin 2015.

11. Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, cité dans *Le Figaro*, 21 février 2018.

12. Sylvain Mouillard, « À Calais, la politique de Gérard Collomb : la fermeté sans l'humanité », *Libération*, 23 juin 2017.

tardé à se révéler porteuse d'une situation juridiquement intenable, puisque le droit de l'asile, régi par les textes internationaux¹³, tend à y être noyé dans les lois migratoires, qui relèvent — les États européens ne manquent jamais l'occasion de le rappeler — de la souveraineté nationale de chaque pays.

De là, le désordre juridique a atteint les esprits puis modifié le sens des mots, et doublement : ainsi devenues partie d'un ensemble, les personnes qui seraient en droit de demander protection sont devenues des « migrants » ; et, en ces temps de verrouillage des frontières de l'Union européenne (UE) justement face aux migrants, tout demandeur d'asile devient suspect de chercher à profiter de ce droit pour s'introduire frauduleusement. Du coup, voilà que l'appréciation subjective s'est immiscée, pour le corrompre, au cœur même de ce droit et qu'implicitement le traité d'Amsterdam a consacré la primauté de l'intérêt supérieur des États sur celui des gens qui fuient la persécution. Il faut bien reconnaître aujourd'hui que la Convention de Genève sur les réfugiés avait créé un terrain propice à la confusion migrants-réfugiés, puisque son fameux article 1¹⁴ renvoyait explicitement à une critérogie permettant de reconnaître ces derniers, et donc implicitement à l'idée d'une inéligibilité des « mauvais » ou « faux » réfugiés au statut de personnes protégées. Les lois nationales, qui le plus souvent délivrent automatiquement des titres de séjour aux bénéficiaires de ce statut font le reste et confortent l'omniprésence arbitraire des administrations et des polices, lesquelles jouent avec les critères et décident d'ouvrir ou de fermer les vannes de l'asile au gré des politiques migratoires, qui elles-mêmes obéissent en amont à des choix non moins discrétionnaires. Pour faire valoir son droit, le candidat à l'asile doit donc surmonter l'addition de deux méfiances, celle qui vise le pays d'où il vient — s'agit-il d'un « pays sûr ? si oui, on l'y renverra — et celle qui le vise lui — en son âme et conscience, soit en dehors de tout contrôle objectif, le fonctionnaire

13. Convention de Genève de 1951 et Protocole de New York de 1967 relatifs au statut des réfugiés.

14. Est visée toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

compétent (c'est-à-dire seul qualifié pour en juger) dira si son récit est mensonger.

Ironie de l'histoire : en 2018, lors du débat sur la loi susmentionnée, dite « Asile et immigration », on a vu des parlementaires socialistes s'indigner de ce que, rendant encore plus exorbitant le pouvoir de l'État français de sélectionner négativement les dossiers, le gouvernement et sa majorité parlementaire se permettaient de tout embrouiller en amalgamant... quoi ? les questions d'asile et d'immigration¹⁵. Or, vingt ans plus tôt, ce fut le parti socialiste qui, avant même l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, avait pris l'initiative de cette innovation : avec la loi dite « Reseda » de 1998¹⁶, c'en était fini de l'ordonnance du 2 novembre 1945 régissant « l'entrée et le séjour des étrangers », qui n'avait pas les demandeurs d'asile dans son champ d'application. Sauf erreur, personne au parti socialiste n'avait pipé mot à l'époque et, plus tard en 2004, cela fut codifié, au détriment croissant des réfugiés : il n'était plus temps que de feindre d'en pleurer.

« Deux logiques semblent donc irréconciliables : l'une est sécuritaire et gestionnaire, l'autre humanitaire », commente une revue jésuite connue pour son ouverture d'esprit à propos de la loi de 2018. Certes mais, comme prise de repentir pour avoir écrit « irréconciliables », l'autrice conclut par un appel à la conciliation : « La question migratoire nous met au défi de conjuguer humanité et fermeté. Encore faut-il que cette fermeté soit claire et cohérente. (...) Une autre politique migratoire est possible, aux niveaux français et européen, pour peu que l'État et la société civile prennent le temps du

15. Cf. groupe Nouvelle gauche-Parti socialiste, *Projet de loi asile et immigration : la démarche irresponsable du Gouvernement*, communiqué de presse du 22 avril 2018 ; voir aussi sur ce même point, plus anciennement, Anicet Le Pors, « L'asile, au nom du peuple français », *L'Humanité*, 19 septembre 2007 ; Pierre Henry, « Droit d'asile et immigration : pour en finir avec une vieille confusion », *Après-demain*, 2012/3, n°23.

16. Loi n°98-349 du 11 mai 1998 *relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile*.

dialogue et de la concertation¹⁷ ». Tout ce jargon (*sécuritaire* et *gestionnaire*, *humanitaire*, *dialogue*, *concertation*), si usité soit-il, laisse rêveur, sinon perplexe — nous reviendrons sur certaines expressions. Mais revenons pour le moment sur ceci : le simple fait de définir une attitude à l'égard de personnes désignées comme une catégorie-objet politique à l'aide du binôme *humanité-fermeté* exprime un insupportable complexe de supériorité, une légitimité juridique basée sur la puissance, la possibilité d'écraser autrui pour le domestiquer. Par là ne sont pas tant rappelées aux émigrants, autant qu'à leurs contrées d'origine, les prérogatives d'un État selon Max Weber, qu'un droit de vie et de mort par ceux qui s'en réclament. Et c'est bien ce qui se passe, avec la frontière qui est donnée pour infranchissable, matérialisation et symbole à la fois de ce pouvoir : pris dans les surenchères d'un protectionnisme effréné, les gouvernements laissent mourir les candidats à la migration, en sauvent quelques-uns, le tout à leur discrétion. L'*humanité* n'est là que pitié et condescendance, la *fermeté* n'est là que brutalité pure, le tout se résume dans cette maxime princière : « Je t'accueillerai si je veux, quand je veux ; je te traiterai de la façon que je veux ». Avec *humanité et fermeté* : le racisme n'est pas loin car il faut que le destinataire de ces paroles soit fondamentalement décrété inférieur, pour qu'on raisonne ainsi. On insiste le plus souvent sur le fait que la frontière sépare, est porteuse de symboles, consacre l'altérité, etc. : elle exprime surtout à nos yeux une hiérarchie, invoquée par qui est du bon côté pour le dire et pour le faire sentir.

Toute pensée duelle, peu ou prou, trahit la réalité. L'invocation des Droits de l'homme pour justifier les politiques migratoires répressives n'échappe pas à la règle : ce n'est pas inattendu. Ainsi, dans une interview déjà citée, le ministre français de l'Intérieur affirmait en juin 2015, au moment précis où était déclarée « crise des migrants » la situation en Europe : « Depuis un an, la France est à l'initiative pour que l'Europe apporte une réponse à la hauteur du défi qui lui est posé. Avec des résultats concrets : grâce au triplement des

17. Véronique Albanel, « Humanité et fermeté », *Études. Revue de culture contemporaine*, 2018/4, pp. 4-6.

moyens de Frontex, des milliers de migrants ont pu être sauvés en mer Méditerranée ces dernières semaines. C'est l'honneur de la France et de l'Europe. Ces opérations visent à contrôler les frontières, tout en respectant scrupuleusement le droit maritime et l'obligation de porter secours. Ce dispositif permet aussi de détecter les passeurs et de les traduire en justice¹⁸. » Passons sur la tricherie statistique (au demeurant, ces sauvetages sont des captures) et attardons-nous sur la vraie mystification. S'il est question dans ces propos de « contrôler les frontières », la formulation (avec son « aussi » final) est trompeuse, car l'agence européenne Frontex¹⁹ n'a jamais été conçue pour sauver les gens en mer, mais pour les intercepter et, le cas échéant, les renvoyer vers les conditions épouvantables qu'ils fuyaient, comme c'est le cas en Libye depuis de nombreuses années. Et le directeur de Frontex avait pesamment clarifié ce point au moment des terribles naufrages d'avril 2015 : « Triton [cf. *infra*] ne doit pas être une opération de recherche-sauvetage (...) Ce n'est pas dans le mandat de Frontex et à mon sens ce n'est pas dans le mandat de l'UE ». Et d'expliquer : « Nous ne devons pas aider ni alimenter les passeurs », car c'est à eux que la faute incombe. En effet, lesdits passeurs tiennent ce langage aux « migrants irréguliers potentiels », résume-t-il : « Vous êtes certains d'atteindre la côte européenne. C'est très facile, des bateaux européens patrouillent non loin de la côte libyenne, alors vous vous jetez à l'eau et très vite vous verrez ces bateaux²⁰ ». Comme en écho à cette déclaration, et tandis que le président du Conseil européen affirme que la « priorité majeure » est « d'empêcher que plus de gens meurent en mer », l'agence Frontex voit ses moyens considérablement augmentés, et ses prérogatives aussi à l'occasion de son changement de nom. De fait, la croissance des effectifs et des finances de l'agence suit une courbe exponentielle : de 315 agents en 2016 à 570 en 2017, plus un « pool de réaction rapide » de 1 500 garde-frontières et garde-côtes ; et le budget (qui était de 20 millions

18. *Le Parisien*, 7 juin 2015.

19. Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, créée en 2004 et devenue en 2016, après la « crise migratoire » de 2015, Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières.

20. Fabrice Leggeri, cité dans « EU borders chief says saving migrants' lives "shouldn't be priority" for patrols », *The Guardian*, 22 avril 2015 (trad. AM).

d'euros en 2006) saute de 143 millions en 2015 à 250 en 2016 et 330 en 2017²¹.

Petit rappel historique : pour mettre fin à l'opération *Mare Nostrum*, dont l'Italie avait seule la charge et destinée depuis octobre 2013 à « renforcer son dispositif militaire et humanitaire en Méditerranée » à la suite d'une première série de naufrages meurtriers (*humanité et fermeté*), l'opération *Triton* en question avait été lancée en novembre 2014 par l'UE dans un but de surveillance (*fermeté* tout court), la première ayant été accusée de créer un « appel d'air » (en anglais « *pull factor* ») pour les migrations — dans la phraséologie xénophobe, est *appel d'air* non seulement tout ce qui pourrait attirer le migrant mais par extension tout ce qui n'est pas conçu pour ne pas l'attirer : le sauvetage est donc inclus dans cette idéologie²².

Mécaniquement, la substitution de *Triton* à *Mare Nostrum* (avec de moindres moyens, précisons-le, en dépit de la hausse du budget de Frontex) conduira à renchérir sur les accusations : désormais, d'abord les partis nationalistes puis les gouvernements ont dans leur collimateur les opérations privées de sauvetage en mer organisées par des ONG pour pallier la carence des secours officiels, les fustigeant successivement comme « faisant le jeu des passeurs », puis comme « complices des passeurs », et enfin comme « passeurs », donc coupables d'activités criminelles²³. Cette accusation, connue par ses détracteurs sous le nom de « délit de solidarité », sera reprise par le gouvernement français, traitant de (et, devant la justice, en) *passeurs* les gens surpris en train de secourir des personnes qui s'introduisent dans le pays²⁴. Interprétant de façon extensive l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers²⁵, la loi sur les étrangers le permet, et

21. Sources officielles de l'UE ; *La Croix*, 13 juillet 2016.

22. Cf. Charles Heller et Lorenzo Pezzani, « Cessez d'accuser les sauveteurs en mer », *Libération*, 19 juillet 2017.

23. Cf. Éric Fassin, « Le procès politique de la solidarité (3/4) : les ONG en Méditerranée », *Mediapart*, 17 août 2017, blogs.mediapart.fr.

24. Cf. Éric Fassin, « Le procès politique de la solidarité (1/4) : Cédric Herrou et la vallée de la Roya », *Mediapart*, 12 août 2017, blogs.mediapart.fr.

25. Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), art. L 622-1.

d'un même mouvement permet d'apposer la qualification infamante de *passseurs* aux personnes qui viennent en aide à d'autres hors toute rémunération de leurs services, par exemple pour le profit politique qu'elles sont supposées en tirer : il fallait y penser.

La figure du *passseur*, élastique à souhait, est ainsi très utile pour désigner le coupable des dégâts occasionnés par les politiques migratoires protectionnistes (comme si celles-ci ne l'engendraient pas), et la diversité même des situations que la notion recouvre permet de voir le diable partout²⁶. « Quand le sage montre la lune, dit l'aphorisme, l'imbécile regarde le doigt » : en l'occurrence, il est au contraire plus sage de regarder le doigt, et qui le tend. Là comme dans d'autres domaines, comme par exemple la prostitution avec les trafiquants d'humains, les politiques coercitives disposent d'un dérivatif d'autant plus avantageux qu'à la fois il autorise tous les fantasmes sur cet ennemi idéal qu'est l'intermédiaire (on parlera, comme si cela allait de soi et presque toujours sans avoir enquêté, de *réseaux*, de *filières*, de *mafias*), camoufle les rapports d'oppression et d'exploitation en aval, et surtout permet de s'en prendre aux « passés » eux-mêmes : quand on arraisonne un bateau de « clandestins », quand on capture un convoi d'émigrants dans le désert, le « passseur », quand il existe, s'est en général volatilisé depuis longtemps. Il reste cependant peut-être, pour nous qui nous opposons aux politiques de fermeture des frontières aux étrangers, à adopter une posture autocritique et à nous demander pour quelles raisons les méfaits de cette économie criminelle, qui prospère à l'ombre de cette fermeture, laquelle la crée et la rend fonctionnelle, ont pu être longtemps sous-estimés (du moins par les chercheurs, sinon par les associations), y compris dans sa connivence maintenant avérée avec certains pouvoirs d'État. Il est vrai que sur ce sujet, l'enquête est délicate et que les services de renseignement policier ont acquis là un quasi-monopole de la connaissance, qu'ils sont peu enclins à partager. Et de nos jours, il semble qu'on se détourne encore beaucoup de la question comme si elle était empoisonnée, à de notables exceptions

26. Cf. Anaïk Pian, « Variations autour de la figure du passseur », *Plein Droit*, n°84, mars 2010, pp. 21-25.

près²⁷, et que pour l'essentiel celle-ci soit documentée par une poignée de journalistes²⁸.

La rhétorique victimisante, souvent décriée à juste titre, trouve là un terrain favorable pour s'épanouir. Depuis le début des années 2000 en Europe avec la priorité absolue donnée à la « lutte contre l'immigration clandestine²⁹ » et en France avec le retour aux lois anti-migrants, on a vu proliférer un discours paradoxal, signe certain, aurait peut-être dit Kurt Gödel, que quelque chose « cloche » dans les postulats³⁰. « Si je te fais du mal, c'est pour ton bien », semble dire au migrant le gouvernant qui, prenant argument des risques du passage, cherche à l'« enfermer dehors³¹ » pour mieux le protéger — nous retrouvons à ce stade le paternalisme analysé plus haut. Le paradoxe est très visible dans cet énoncé du Conseil européen en 2004 à propos du programme de La Haye qui a succédé à celui d'Amsterdam déjà évoqué, appelant l'UE à mieux soutenir « les efforts déployés par les pays tiers pour améliorer leur capacité à gérer les migrations et à protéger les réfugiés [...], pour renforcer les moyens de surveillance des frontières [...] et pour s'attaquer au problème du retour³² ». Faire protéger les réfugiés par ces pays-là mêmes qu'ils essaient de fuir,

27. Cf. par exemple le numéro déjà cité de *Plein Droit*, n°84, mars 2010, consacré aux « Passeurs d'étrangers », notamment l'introduction : « Des passeurs bien commodes », pp. 3-7 ; et divers articles dont Mathilde Darley, « Passages négociés à la frontière Schengen », pp. 8-11.

28. Cf. Frédéric Bobin, Jérôme Gautheret, « Entre la Libye et l'Italie, petits arrangements contre les migrants. Rome est accusé d'avoir traité avec des milices de passeurs pour endiguer le flux de migrants au départ des côtes libyennes », *Le Monde*, 14 septembre 2017.

29. UE, Conseil européen de Séville des 21 et 22 juin 2002, Déclaration de la présidence, point 30 (version révisée 24 octobre 2002, 13463/02).

30. Cf. Douglas Hofstadter, *Gödel Escher Bach. Les brins d'une guirlande éternelle*, InterÉditions, 1985.

31. L'expression est empruntée à Carolina Kobelinsky, Chowra Makaremi, *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Éditions du Croquant, 2009.

32. UE, Conseil européen, *Le programme de La Haye : renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne*, 13 décembre 2004, 16054/04 (cité dans Claire Rodier, « Externalisation du contrôle des flux migratoires : comment et avec qui l'Europe repousse ses frontières », *Migrations Société*, 2008/2, n°116, pp. 105-122).

avec des frontières mieux surveillées, et de surcroît en les rapatriant (de force ?) : quelle puissante inventivité !

Depuis lors, on n'en finirait pas d'énumérer les variantes de ce discours protecteur, qui paraîtrait plus sincère s'il ne venait pas à l'appui, précisément, d'une politique des frontières qui amène les candidats à devoir braver en chemin tous les dangers et toutes les avanies. Déjà, le ministre français de l'Intérieur, présentant en 2003 au parlement son projet de loi sur la maîtrise de l'immigration : « Les immigrés en situation irrégulière sont les premières victimes de ces filières, qui les exploitent et mettent leur vie en péril. Nos adversaires font, dans le domaine de l'immigration, la même erreur qu'en matière d'insécurité. Les victimes des filières sont les clandestins eux-mêmes et ce sont les immigrants légaux qui pâtissent les premiers de l'absence de régulation des flux migratoires³³ » ; ensuite, qui aime bien châtie bien, explique son successeur en 2004 : « Il faut bien entendu aller plus loin. Nous allons notamment déployer de nouveaux moyens techniques, détecteurs de battements cardiaques ou d'émanations de gaz carbonique. Mais un clandestin, c'est d'abord un homme ou une femme victime d'un trafic scandaleux. Nous avons donc le devoir de démanteler les filières d'immigration. C'est pourquoi, avec nos amis britanniques, nous organisons des vols groupés pour reconduire les clandestins³⁴ » ; enfin, le président français, en visite à Ouagadougou et Abidjan en novembre 2017, peu après que d'affreuses révélations ont été faites par la chaîne CNN sur la mise en esclavage de migrants d'Afrique noire dans des camps de Libye, annonçant la mise en place d'une *task force* pour contrer les passeurs dans ce pays : « Il faut des actions concrètes et rapides sur le terrain pour arrêter cette tragédie. (...) Il y a des Africains qui esclavagisent des Africains. Et des Européens qui en profitent aussi³⁵ », puis « Je proposerai également que l'Afrique et l'Europe viennent en aide aux populations prises au piège en Libye, en apportant un soutien massif à l'évacuation des personnes en danger. (...) Nous devons, dès là-bas, les protéger et les ramener en Europe.

33. Nicolas Sarkozy à l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 2003.

34. Dominique de Villepin à l'Assemblée nationale, séance du 17 novembre 2004.

35. Emmanuel Macron à Abidjan, *Le Figaro*, 29 novembre 2017.

(... Mais nous) ne pouvons pas laisser des centaines de milliers d'Africains qui n'ont aucune chance d'obtenir le droit d'asile, qui vont passer parfois des années en Libye prendre tous les risques dans la Méditerranée, courir à ce drame. Il est donc indispensable d'œuvrer pour leur retour³⁶ ». En décembre, 56 réfugiés évacués de Libye, *via* le Niger où l'office français pour les réfugiés (Ofpra) était parti faire son marché, étaient accueillis dans un monastère d'une petite commune alsacienne. Avec *humanité*. Quant au sort des dizaines de milliers d'autres, d'un camp à l'autre, d'une pérégrination à l'autre, on ne sait, pourvu qu'ils soient tenus à distance de l'Europe. Avec *fermeté*...

Voilà qui nous introduit aux questions suivantes, où il sera question des relations avec les « pays tiers » (une curieuse locution : que sont les pays seconds ?), mais concluons d'abord sur ce point par une double interrogation. Les émigrés en détresse, quelque part au cours de leur voyage ou au terme de celui-ci, ont-ils besoin d'aide, de soutien, d'un regard bienveillant, de protection de la part des populations et des pouvoirs publics ? Bref, ont-ils besoin qu'on les « traite » ? Devant la défaillance, sinon souvent la franche hostilité de ces derniers, la réponse est oui, doit cette assistance être monnayée symboliquement, comme celle du pasteur de l'Évangile à ses brebis, par l'espoir d'un rachat dans un autre monde et par le bonheur de prodiguer le bien aux démunis, et doivent ces derniers s'en sentir infériorisés, comme toute fois où il y a don sans contre-don³⁷. Mais fondamentalement, n'est-ce que de ce pis-aller, de cette course-poursuite sans fin entre la répression et les accommodages que les exilés ont besoin ? Ne leur faut-il pas avant tout de la reconnaissance, une égalité de traitement avec les habitants des pays hôtes, et la simple application du droit de circuler sans entrave ni justification à donner, droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui le proclame superbement dans son article 13 ?

36. Emmanuel Macron à Ouagadougou, *Le Monde*, 28 novembre 2017.

37. Cf. Michel Agier, *Les migrants et nous. Comprendre Babel*, CNRS Éditions, 2016.

Coopération et développement

C'est précocement, mais de façon plus formelle à partir du programme de La Haye de 2004, que l'UE, soucieuse de créer un espace de « liberté, justice, sécurité » (*sécurité* surtout), a entrepris de développer la « dimension externe » de sa politique de migration et d'asile. C'est là ce qu'il est convenu, depuis 2002 environ, de nommer d'un mot emprunté au vocabulaire économique : l'*externalisation* — un mot soigneusement évité dans la phraséologie officielle de l'Union, tant la charge idéologique, s'agissant encore une fois de la supériorité du locuteur, en est visible. Il y a dans la volonté d'externaliser cette politique un indice de la faillite structurelle de la stratégie interne *sécurité-fermeté* évoquée auparavant, dont les effets ne sont jamais acquis — ainsi qu'en témoignent, depuis plusieurs décennies, la litanie récurrente des lamentations sur le thème « jusqu'ici, rien n'a été fait pour prendre à bras-le-corps le problème et stopper l'invasion » et la multiplication des lois sur les étrangers. Il s'agit en effet surtout de faire faire : comme un maître qui demande à ses domestiques, les États membres, séparément ou ensemble, demandent aux « pays tiers », qu'ils soient d'origine ou de transit, de faire eux-mêmes le ménage des candidats à la migration. Cette répression des voyages se décline de nombreuses façons, dont les deux principales sont : empêcher les départs, reprendre les expulsés — ce que dans la langue de Bruxelles on nomme respectivement *gestion concertée des frontières* et *accords de réadmission*. Mais le valet a ses exigences et parfois sa fierté : il faut qu'il y trouve son compte.

On assiste à un grand marchandage, un système complexe et multiforme de tractations sous couvert de *concertation*, avec les migrants pour monnaie d'échange. Dès l'accord de Cotonou de 2000 passé entre l'UE et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP — d'un usage plus euphémique et plus pérenne que *pays moins avancés*, aujourd'hui démodé), il était convenu que l'« aide au développement » de ces derniers passerait dorénavant par la conclusion d'un accord de réadmission de leurs ressortissants objets d'une mesure d'expulsion — on ne dit pas « expulsion » mais *éloignement*, quand on ne laisse pas tout simplement croire à un

retour volontaire. Cette clause, étendue par la suite aux étrangers ayant transité par le pays, a tellement montré son inefficience qu'elle est éternellement remise sur le tapis des accords, traités, « protocoles », « processus » et autres déclarations jusqu'à nos jours.

Développement : attardons-nous sur ce mot, dont on cherchera en vain une définition plus convaincante que celle qu'en donnait l'économiste François Perroux dans les années 1960, à base de croissance génératrice d'une amélioration du niveau de vie des populations, mesurée au revenu national. À moins de priser de vagues platitudes mâtinées de culturalisme comme celle-ci : « Le développement est toujours la combinaison d'attributs universels de la modernité (difficiles à isoler) et d'un mode chaque fois différent de modernisation répondant à des spécificités culturelles et nationales³⁸. »

Finalité incantatoire, cheville obligée des discours sur les relations internationales, le mot fonctionne à vide et se répand : des institutions, des programmes portent son nom, des épithètes (*économique, social, culturel, durable* et bien d'autres) le qualifient et, concernant les pays qui en sont dépourvus, c'est-à-dire précisément les pays d'émigration, tout ce que l'on voit, c'est que, comme l'horizon, l'objectif recule à mesure qu'on avance. C'est que le concept a son utilité ailleurs que dans son hypothétique accomplissement : entre les pays de « développement inégal », il entre dans la danse impérialiste sous la forme d'une double invitation à la soumission, par l'« aide » d'une part, par la « coopération » d'autre part, porteuses toutes deux de la reproduction à l'infini des retards qu'elles prétendent combattre. Ces choses-là sont connues depuis la fin de l'époque coloniale, mais les mots continuent d'agir comme une magie.

Pendant un temps, on a parlé de *codéveloppement*. Ici encore, les socialistes sont à l'initiative, puisqu'il fut lancé par un éphémère ministre de la Coopération après les élections de 1981. Au départ, il s'agissait d'un idéalisme généreux fondant la volonté de mieux

38. Alain Touraine, « Qu'est-ce que le développement ? », *L'Année sociologique*, vol. 42, 1992, p. 47.

répartir les richesses entre pays. Mais c'est plus tard qu'il a été popularisé dans le vocabulaire de la France, avec une acception beaucoup plus intéressée quand en 1997 le ministre de l'Intérieur s'adjoignit un conseiller « pour les questions d'intégration et de codéveloppement ». Questions qui n'ont en principe rien à voir avec les affaires de police, sauf si l'on admet qu'aux yeux du gouvernement, les étrangers étaient devenus indésirables. Concernant le *développement*, commençait à se répandre le refrain suivant : si l'on « aide » les pays tiers à se développer, leurs habitants cesseront de venir chercher l'Eldorado chez nous. Mais, du moins dans le langage, la domination n'est alors plus de mise, et *codéveloppement* est un artifice pour faire croire à une relation entre égaux. Au niveau européen, le mot apparut à peu près au même moment, lors du Conseil européen de Tampere de 1999 consacré à la mise en application du traité d'Amsterdam. Plus tard, lors d'un Conseil européen en 2005, fut proposée une *approche globale des migrations*, qui incluait comme toujours la lutte contre l'immigration illégale, un *partenariat* (nous verrons ce mot) et diverses mesures supposées « impliquer » les migrants, d'où le préfixe *co*³⁹. Parmi celles-là, par exemple la facilitation des retours au pays et — séduisante idée — de la « migration circulaire ». Par là, on doit entendre, s'appuyant sur le postulat que les migrants dits « légaux » sont tout de même mieux chez eux, la mise en œuvre plus systématique d'une précarité des emplois, qui ainsi satisfera tout le monde. Quant aux retours dits « volontaires » au pays et aux plans de réinsertion censés les accompagner, qui sont une des grandes ressources marchandes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui vend partout ses compétences en la matière, il est des enquêtes sur le terrain pour montrer que ce n'est *grosso modo* que supercherie et détournements⁴⁰. L'idée même de rendre « volontaire » le départ de

39. Pour cet historique, cf. Claire Rodier, « À la recherche du “co” de codéveloppement », *Plein droit*, n°83, décembre 2009, pp. 3-6 (numéro consacré au thème « Codéveloppement : un marché de dupes »).

40. Cf. Pascaline Chappart, « L'artifice du retour volontaire », *Plein droit*, n°81, 2009, pp. 19-21 ; « Agent du “retour volontaire” », *Plein droit*, n°91, 2011, pp. 16-19.

quelqu'un qui a connu souvent tant d'embûches pour arriver est en soi douteuse.

Nous avons aussi évoqué l'« aide ». *L'aide au développement*, à l'aune des pourcentages de laquelle les commentateurs sont habitués à mesurer la générosité des nations riches, est une imposture à plusieurs titres, que dans les limites de cet article nous nous contentons d'énoncer succinctement. Le premier mensonge et le plus connu tient à ce que l'aide, transitant par des institutions ou directement versée à des gouvernements, a toutes chances de connaître l'évaporation et de finir au moins en partie en dépenses somptuaires ou en thésaurisation dans les pays donateurs ou blanchisseurs d'argent détourné. Deuxièmement, non par hasard, dans la publicité qui lui est faite, le mot *développement* n'est le plus souvent que sous-entendu : c'est que l'aide n'est pas dédiée et que l'usage final relève des décisions du pays donateur. En matière de migrations, par-delà l'illusion d'un *codéveloppement*, il sera demandé au donataire d'utiliser ces largesses pour renforcer ses moyens militaires et policiers dans la prévention de l'émigration. On sait que la Libye du colonel Kadhafi s'était signalée par sa grande habileté à négocier d'importantes libéralités, sous forme de contrats et d'aides, en échange d'une hypothétique rétention des candidats à la traversée de la Méditerranée. Son art de faire monter l'enchère se fondait sur les menaces les plus propres à susciter l'effroi, qu'opportunément relayaient les extrêmes droites européennes. Ainsi, après avoir reçu en 2008 des promesses de cadeaux de la part de l'Italie à hauteur de plusieurs milliards d'euros en dédommagement de la lointaine colonisation mussolinienne, c'est en novembre 2010 qu'il lançait devant un sommet de 80 dirigeants africains et européens : « Si vous voulez stopper l'immigration clandestine, aidez la Libye ! », ajoutant en substance : « Il me faut au moins 5 milliards d'euros par an pour stopper l'immigration clandestine, sinon la Libye ne sera plus le garde-côtes de l'Europe » et, pour que tout soit clair : « Demain, peut-être que le futur de l'Europe sera noir et non plus blanc et chrétien car ils sont des millions à vouloir y aller⁴¹ ». Il fit beaucoup d'émules, dont le moindre n'est pas le gouvernement turc, qui

41. Mouammar Kadhafi à Tripoli (Libye), *Libération*, 30 novembre 2010.

décrocha en mars 2016 une aide de 6 milliards d’euros pour bloquer les passages de réfugiés par la mer Égée. Telle est une des réalités de l’aide.

Un troisième motif pour se méfier, sinon du vocable *développement*, au moins de la réalité de l’aide au développement réside tout simplement dans les faits, qui démontrent que non seulement on n’en prend pas le chemin, mais qu’on s’en écarte. Laissons Achille Mbembe résumer cela : « Arc-boutés sur la fable de “l’aide au développement”, nombreux sont ceux qui croient encore aux contes de fées. Peu importe qu’entre 1980 et 2009, les transferts nets des ressources financières partis d’Afrique vers le reste du monde aient atteint le seuil d’environ 1 400 milliards de dollars, et les transferts illicites celui de 1 350 milliards, la croyance demeure. Les pays du Nord subventionneraient ceux du Sud. Peu importe, par ailleurs, que les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires accueillent plus de 90% des 65,6 millions de réfugiés, déplacés et déracinés dans le monde. Dans ce domaine comme dans d’autres, l’ère est à la fabulation et à la clôture de l’esprit⁴². » D’où l’intérêt d’une définition du *développement*, car s’il s’agit de celui des matières premières agricoles et minérales africaines (par exemple) à destination de l’UE, alors il est réel.

Un autre vocable répandu dans la langue technocratique européenne, qui connote lui aussi l’équité et l’absence de rapports de domination et d’exploitation, est *partenariat*. Il est très usité tant en matière migratoire que commerciale. Comme *développement*, il a donné lieu à une floraison d’initiatives bilatérales comme, pour le sujet qui nous occupe, les *partenariats pour la mobilité* (PPM), apparus en 2007 dans le sillage de l’*approche globale*, dont une des idées, basée sur le donnant-donnant, est de faciliter l’octroi de visas par les États de l’UE aux ressortissants des « pays tiers » en récompense de leurs efforts pour contenir l’immigration illégale⁴³. En

42. Achille Mbembe, « Le grand débarras », dans Patrick Chamoiseau, Michel Le Bris (dir.), *Osons la fraternité ! Les écrivains aux côtés des migrants*, Éditions Philippe Rey, 2018.

43. Pour une vision optimiste, cf. Louise Ringuet, *Partenariat pour la mobilité : un instrument méconnu qui mérite d’être reconnu*, nouvelle-europe.eu, 7 avril 2015.

matière commerciale, selon un rapport de la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (toujours ce mot !), l'accord de partenariat économique, qui est un accord de libre-échange entre l'Afrique de l'Ouest (AO) et l'UE, n'est pas à même de « permettre à l'AO de faire face à la concurrence des importations européennes et compenser la perte de recettes fiscales liées à la suppression des droits de douane. (... Il est) donc incohérent avec le développement de l'AO⁴⁴ ». Le vocabulaire des relations internationales est, on le pressent à travers ces quelques exemples, très riche en déguisements de tous ordres, et sa fausse neutralité pacifique est une constante invitation à s'en rapporter non aux discours mais aux symboles qu'ils charrient et aux pratiques qu'ils dissimulent.

Sécuritaire et humanitaire : quand les adjectifs se font noms

Progressivement, à mesure que grandit, sinon la « pression migratoire » sur l'Europe, du moins l'obsession des nantis à ce sujet, on finit par s'écarter, jeu de mots à part, des appels à l'*aide*, au *(co)développement*, et les enjeux brutaux se font plus visibles. Ce processus de banalisation accompagne celui de l'édulcoration terminologique examiné jusqu'ici. Indirectement provoqués par les drames maritimes de 2015, certains programmes ne s'encombrent plus de circonlocutions. C'est ainsi qu'en novembre de la même année fut organisé à La Valette (Malte) un sommet international réunissant des chefs d'État européens et africains, en vue de :

- s'attaquer aux *causes profondes* de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population ;
- intensifier la coopération concernant *les migrations et la mobilité légales* ;
- renforcer la *protection des migrants et des demandeurs d'asile* ;
- prévenir la migration irrégulière, le *trafic* de migrants et la *traite* des êtres humains et lutter contre ces phénomènes ;

44. CONCORD, *À qui profite l'Accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne ?*, Rapport Pleins feux, cfsi.asso.fr, 2015.

- coopérer plus étroitement pour améliorer la *coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration*⁴⁵.

Comme on peut voir, une bonne partie de l'arsenal lexical que nous avons examiné s'y retrouve. Mais en fait, la réunion de La Valette, c'est surtout la mise en place d'un « fonds fiduciaire d'urgence (FFE) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique » de 1,8 milliards d'euros pour, entre autres, « améliorer la gestion des migrations » et faciliter la « prévention des conflits » : en clair, tout uniment lutter contre l'immigration clandestine et contre le terrorisme. Le côté *humanitaire* n'est pas absent, du moins sur le papier, puisqu'il est question aussi de soutenir des projets relatifs à l'emploi, la santé, la nutrition, l'éducation et la protection sociale. C'est, comme aurait dit Pierre Bourdieu⁴⁶, l'alliance de la main droite (celle qui frappe) et de la main gauche (celle qui pense), sauf que dans le FFE, cette alliance ressemble fort à la recette du pâté à l'alouette.

Le couple *humanitaire-sécuritaire* renvoie à de nombreuses expressions de la pensée dualiste : nous avons déjà cité deux métaphores à propos de la main. Nous en évoquerons une autre avant de conclure, qui se veut plus avisée : c'est l'opposition wébérienne entre éthiques de la responsabilité et de la conviction, le pont-aux-ânes de la pensée Sciences po, et une référence très appréciée des politiciens quand on les renvoie à leurs manquements dans le respect des droits fondamentaux de la personne — prolifèrent alors les articles savants expliquant que non non, ce n'est pas incompatible (on peut aussi citer Paul Valéry, pour qui « le monde ne vaut que par les extrêmes et ne dure que par les moyens) ! Cette illusion de l'équilibre, présent dans le duo *humanité-fermeté*, n'est-elle pas vaine ? On s'interroge en constatant que, passant de la forme adjectivée à la forme nominale, le couple *humanitaire-sécuritaire* est amené à

45. Conseil de l'Union européenne, *Sommet de La Valette sur la migration*, 11-12 novembre 2015 (nous soulignons, AM).

46. Cf. Michel Agier, « La main gauche de l'Empire. Ordre et désordres de l'humanitaire », *Multitudes*, n° 11/1, 2003, pp. 67-77.

changer de sens. Sans vouloir surinterpréter, force est de remarquer que, précédés d'un article, *l'humanitaire* et *le sécuritaire* deviennent non plus seulement des préoccupations, mais des domaines d'intervention, des modalités d'action, des budgets, voire des marchés à conquérir, des *business*, et acquièrent une tout autre légitimité que celle que leur conférait leur acception première : ce qui respecte, ce qui protège.

Héritage de la philosophie d'Henri Dunant après la boucherie de Solferino en 1859, *l'humanitaire* tend à ne voir que les blessures qu'il faut soigner et ne s'intéresse pas à qui tient le poignard : c'est une occupation, certes salutaire, mais propre à perpétuer l'oppression — on raconte qu'avant la guerre du Golfe déclenchée en 1990, les attaquants avaient tout prévu : brancards, ambulances, etc. Quant au *sécuritaire*, qui renvoie à *sécurité*, la métamorphose est devenue patente dans certains emplois dérivés. Par exemple, *sécuriser* les frontières, c'est les rendre plus meurtrières pour les personnes qui tentent de les franchir indûment. Et par contrecoup, l'adjectif devient l'octroi du droit de tuer au nom d'une tranquillité imaginaire : une *politique sécuritaire*, des *mesures sécuritaires* sont des locutions si courantes que l'on ne s'étonne plus que les discours publics amalgament à ce point la guerre aux migrants et la guerre aux terroristes. Mais d'un même élan, comme *humanitaire* du reste, *sécuritaire* devient un fourre-tout.

Rédigeant ces lignes, nous nous sommes aperçu, en relisant des passages du *1984* de George Orwell que les mots anglais *secure* et *security* constituaient déjà une des nombreuses simplifications du langage, qui dans l'esprit des affidés de *Big Brother*, sont le nécessaire préalable à la simplification des pensées. Quand le héros Winston se croit à l'abri des regards de l'œil, ce télécran omniprésent, il est subjectivement « en sûreté » (*safe* dans la version anglaise originale), c'est-à-dire tranquille et détendu. Mais, dans le livre apocryphe qu'il s'est procuré (un pamphlet révolutionnaire, pense-t-il, en fait un ouvrage écrit par le Régime), on voit le mot *security* alternativement associé à un privilège aristocratique et à un système de gouvernement. Par exemple ceci : « Si tous, en effet, jouissaient de la même façon de

loisirs et de sécurité, la grande masse d'êtres humains qui est normalement abruti par la pauvreté pourrait s'instruire et apprendre à réfléchir par elle-même, elle s'apercevrait alors tôt ou tard que la minorité privilégiée n'a aucune raison d'être » et ceci : « Depuis que chacun des trois super-États est imprenable, chacun est en effet un univers séparé, à l'intérieur duquel peuvent être pratiquées, en toute sécurité, presque toutes les perversions de la pensée. » Il y a là une dérive sémantique prémonitoire : la *sécurité* est alors la manifestation d'un réflexe obsidional que l'on pense salutaire. Pure chimère : tant que l'étranger ne sera pas en sécurité, celui qui refuse de l'accueillir, comme le savetier de la fable, ne connaîtra pas le repos.